Les emplois associatifs impactés par les rythmes scolaires - Bruz

mardi 26 février 2013

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations, la Ville participe au financement de postes d'animateurs pour l'amicale laïque de Bruz (ALB), le football-club bruzois et la Jeanne d'Arc de Bruz. Les conventions emplois sont arrivées à échéance le 31 décembre 2012.

En accord avec les associations concernées, il a été décidé de proroger les conventions jusqu'au 30 juin 2013. La référence à une spécialisation sportive des postes d'animateurs sera supprimée pour les deux conventions ALB, afin de les élargir aux différentes sections sportives de l'association.

Cette décision est dictée par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013. Celle-ci aura une incidence sur les activités associatives et leur encadrement.

Avant le vote de la délibération, lors du conseil municipal, Jean-Patrick Desguerets s'est questionné sur l'avancement du dossier, concernant les rythmes scolaires.

« Il y a eu une phase de concertation en janvier avec les enseignants et directeurs des écoles publiques et privées, les associations de parents d'élèves, le personnel communal concerné et les associations bruzoises, explique le maire, Philippe Caffin. **Puis le 19 février, nous leur avons présenté un cadre qu'ils ont accepté. Désormais tous ensemble, nous allons définir précisément les modalités de la semaine scolaire de quatre jours et demi. »**

Versement de subventions aux oeuvres sociales

Le conseil municipal a voté le renouvellement de l'adhésion au comité des oeuvres sociales pour un montant de 37 716,60 € et au comité national d'action sociale pour un montant de 43 724,90 €. Le premier de ces organismes, de portée départementale, a pour objet d'apporter une aide matérielle et morale aux agents, retraités et familles des collectivités territoriales tout comme le second qui est de portée nationale.

Budgets annexes restauration et assainissement

Les inscriptions aux budgets annexes restauration et assainissement des salaires des employés communaux ont été votées. Elles s'élèvent à 255 000 € pour la première et à 58 000 € pour la seconde.

Mutualisation d'un local entre les associations Ty breizh zik et Sawuna

L'association Ty breiz zik, bénéficiant d'un local à usage de bureau au Grand Logis, accepte de le mettre ponctuellement à la disposition de l'association Sawuna. Cet accord a été entériné.

Rétrocession d'espaces communs au Bas Launay

Des espaces communs situés au domaine du Bas Launay sont rétrocédés à la commune. Ils sont constitués de deux parcelles de voirie, d'espaces verts et d'une borne incendie.